



Maine et Loire

## Diverses inFOrmations et compte rendu de la réunion téléphonique du 25 mai avec la direction locale

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

[fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

**Lundi 25 mai 2020,**

**Pont de l'ascension** : Le Directeur Départemental avait accordé, lundi 18 mai, la possibilité aux agents de la DDFiP de Maine et Loire de poser le 22 mai en congés ou en ARTT.

Lors de la conférence téléphonique d'aujourd'hui, Monsieur Derrac a précisé qu'il devait se plier au refus du Directeur Général. Une telle disposition, dans la mesure où l'ASA pouvait être conservée pour un usage ultérieur, le 13 juillet par exemple, aurait présenté l'avantage de réduire la portée de l'application de l'ordonnance DUSSOPT d'une journée.

Une manière peu délicate pour ce Directeur Général de remercier les agents de la DGFIP. Cela en dit long sur la future gestion post-crise, et les réflexes de refus d'antan reviennent au galop.

Mr Derrac nous a précisé qu'il s'était rendu à Segré et au Lion d'Angers ce lundi, pour vérifier et se rendre compte des dispositions prises, ou à prendre, dans le cadre de la crise sanitaire. Pour lui, quelques aménagements au Lion d'Angers suffiront pour satisfaire aux exigences qu'imposent la crise sanitaire.

Il visitera le site de Saumur, le mardi 26 mai, et celui de Cholet, le mercredi 27 mai

Le Directeur Départemental répondra par écrit cette semaine aux demandes de **FO** et des autres organisations syndicales suite au CHS-CT du 14 mai.

La programmation du prochain CHS-CT est prévu le mardi 9 juin 2020.

D'ors et déjà il a annoncé que dans le cadre du retour en présentiel d'agents en ASA gardes d'enfants, des plexiglas seront installés ici ou là.

**Concernant le ménage** approfondi, trois prestataires ont été démarchés :

- un devis a été accepté et est en attente d'une date de prise de rendez vous (Saumur, Cholet, Beaupreau, Montrevault ,...)
- Les autres marchés n'ont obtenu que des réponses partielles, voire aucune (Bâtiment C et D, envoi d'une dernière relance avant de changer de prestataires)

**FO** a interrogé la Direction locale concernant la mise à disposition en nombre suffisant des consommables (Sopalin, alcool ménager, Gel, ...). Cette dernière a indiqué qu'aucun poste ni service n'avait demandé un nouvel approvisionnement. Il convient aux chefs de service, en cas de manque de le signaler au service BIL qui se chargera de faire le nécessaire.

Courant juin, 20 micro-portables appartenant aux stagiaires (A et B) seront redéployés aux agents de la DDFiP de Maine et Loire. Toutes les demandes de télétravail seront satisfaites selon la Direction, jusqu'à épuisement des ordinateurs portables. Les agents en ASA santé fragile sont désormais sollicités.

**FO** se félicite que les télétravailleurs qui le désirent, puissent revenir un ou deux jours par semaine en présentiel, afin de rompre avec le sentiment d'isolement.

**FO** a évoqué la situation de collègues devant partir en congés courant juin. La réponse de Monsieur Derrac est d'attendre les décisions gouvernementales applicables au 2 juin. Ce dernier semble bien confiant pour l'ouverture prochaine des campings, des restaurants et de pouvoir se déplacer sans contrainte. A la suite des décisions il conviendra peut-être de revoir les dates de congés.

**FO** a demandé si la direction était à l'initiative de la circulation de plannings de congés d'ici à 2021, pas de réponse apportée.

A l'interrogation posée par **FO DGFIP49** sur les problèmes liés à l'application de l'ordonnance sur les congés, la direction a répondu que les agents devront être vigilants. Pour l'instant les opérations, comme les régularisations de pointages, ASA, télétravail, etc sont en cours.

**Mutations** : le mouvement national de mutations a eu lieu le 20 mai, pour la catégorie C. La diffusion, pour la catégorie B, sera le vendredi 29 mai, et pour la catégorie A, le 8 juin.

ALOA (mouvement local) sera disponible pour la catégorie C du 2 au 12 juin.

Une note de service sera envoyée le 26 mai 2020. Il sera précisé aux chefs de service d'en informer tous les agents (ASA pour divers motifs, télétravailleurs...).

Les mouvements de mutations départementaux doivent être effectués au plus tard le 10 juillet, la Direction locale s'engage à le faire avant. Les syndicats seront associés, une organisation (réunion ou envoi de documents) sera mise en place prochainement.

Ne pas hésiter à faire remonter vos desiderata à **FO DGFIP49**.

### **Point global des agents présents, en télétravail et en ASA,**

chiffres communiqués par la Direction locale.

SERVICES de la DDFIP de Maine-et-Loire	RECENSEMENT DES AGENTS sur la base de l'EFFECTIF RÉEL														
	PRÉSENTS			TÉLÉTRAVAIL			ASA GARDE D'ENFANTS			ASA SANTE FRAGILE			ASA ORDINAIRES		
	07/ 05	15/ 05	20/ 05	07/ 05	15/ 05	20/ 05	07/ 05	15/ 05	20/ 05	07/ 05	15/ 05	20/ 05	07/ 05	15/ 05	20/ 05
TOTAL	223	281	404	191	180	158	112	112	112	55	56	56	298	250	149

### **Point audio du 20 mai, FO Finances chez les Ministres :**

En l'absence des ministres, ce 20 mai, l'audioconférence a été présidée par Mme Barbat-Layani, Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers :

#### **Congés d'été : l'inconnue**

Les directions affirment que les congés d'été ne sont pas remis en question tout en rajoutant aussitôt, « dans le respect des nécessités de service ».

**FO Finances a rappelé que cette notion n'était pas nouvelle et que si certains chefs de service l'ont oubliée la présence minimum de 50% des effectifs dans un service est obsolète depuis 2002.**

**FO Finances a attiré l'attention sur la situation des agents qui ont des enfants.**

Avec la suppression des colonies de vacances, la fermeture prévisible des centres de loisirs et l'impossibilité pour certains de faire garder leurs enfants par un tiers, la question du maintien d'une ASA pour garde d'enfants se pose en ces circonstances exceptionnelles.

Une audioconférence aura lieu début juin avec les représentants du CNAS sur ce dernier point.

#### **Ordonnance congés : la verrue**

L'application de l'ordonnance congés continue de faire des remous.

Si certaines directions ont eu une lecture « souple et mesurée» de ce texte, d'autres ont vu des « poussées d'autoritarisme » de certains chefs de service, bien mal venues dans le contexte.

Cette ordonnance aura véritablement pollué le climat social dans la période et engendré la colère bien compréhensible des personnels.